



RAPPORT CONSEIL MUNICIPAL DU 24.11.2011

Réseau câblé

La délégation de service public confiant la gestion du réseau câblé à Numéricable arrive à échéance le 6 juin 2012. Le conseil municipal a décidé d'adopter à nouveau le principe de délégation du service public par voie d'affermage pour une nouvelle concession courant de juin 2012 à décembre 2015. Un appel à la concurrence sera engagé rapidement.

Attribution d'un nom au bâtiment de la Haye.

Le nouveau bâtiment sis sur le site de la Haye, qui accueillera les jeunes, l'école de danse et la section Fitness du SCB dès le début de l'année prochaine, s'appellera « le Domino ». Le conseil municipal a adopté également le règlement intérieur de ce bâtiment qui en définit les modalités d'occupation.

Représentant AURA

Gérard NUSSMANN, adjoint à l'urbanisme, a été élu représentant de la commune au conseil d'administration de l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine.

Garantie d'emprunts – Val de Loire

Le conseil municipal a décidé d'accorder la garantie de la commune pour les prêts contractés par le Val de Loire auprès de la Caisse des Dépôts et consignations d'un montant de 1 300 000 €. Ces prêts sont destinés au financement de la construction de 14 logements collectifs dans le quartier des Echats II.

Règlement de formation personnel communal

Après un travail conduit avec le comité technique paritaire et avec l'aide du CNFPT, le conseil municipal a adopté le règlement de formation qui va permettre de porter à la connaissance de chacun des agents communaux les règles et les conditions d'accès à la formation pour le personnel de Beaucouzé.